

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAC DU SALAGOU

La Communauté de communes du Clermontais déploie une opération inédite de faucardage mécanique pour sécuriser les activités estivales

À l'approche de la saison touristique la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault lance une campagne expérimentale et hautement spécialisée de faucardage mécanique des plantes aquatiques invasives. L'objectif phare de cette intervention est de garantir la sécurité et la qualité de la baignade et de permettre la continuité des activités nautiques.



Prolifération de la Vallisneria Australis à la Base de Plein Air Destination Salagou ©CCC

Un défi environnemental et économique majeur pour le territoire

Le Lac du Salagou, labellisé « Grand site de France » depuis le 1^{er} juillet 2024, et désormais dans le périmètre du Géoparc mondial UNESCO, fait face à la prolifération du **lagarosiphon**. Cette plante aquatique, originaire d'Afrique du Sud et apparue dans le lac en 2009, se développe à un rythme rapide. Bien que l'espèce ne présente **aucun danger biologique pour l'homme**, qu'elle n'altère pas la qualité de l'eau et qu'elle serve de zone de refuge pour les poissons, sa présence massive constitue **un frein économique majeur pour la fréquentation touristique** en rendant parfois la navigation totalement impossible et altérant la qualité de la baignade.

Face à cette problématique, accentuée par l'apparition récente d'une nouvelle espèce, la **Vallisneria Australis**, le Conseil Départemental de l'Hérault (CD34) a instauré un **plan quinquennal de contrôle et de suivi**.

La campagne 2026

Historiquement, la maîtrise des herbiers reposait sur des méthodes manuelles internes, portées par les agents de la BPA et du Centre Technique Intercommunal (CTI) à travers un grand chantier d'arrachage en juin et un ratissage quotidien des rives. **L'année 2026 marque un tournant stratégique majeur grâce à une autorisation d'expérimentation accordée par le Syndicat Mixte du Grand Site (SMGS).**

Une entreprise spécialisée est ainsi mobilisée **au cours de ce mois de juin** pour traiter une surface totale cumulée de 50 000 m². L'opération cible trois secteurs clés : la zone de baignade de Clermont-l'Hérault, le port de la BPA et la zone de mise à l'eau des pêcheurs.



Faucardage mécanique à la Base de Plein Air Destination Salagou ©CCC

Les techniques déployées combinent **performance technique** et **respect rigoureux de l'écosystème** :

- Faucardage mécanique approfondi jusqu'à 2,20 mètres de profondeur pour libérer l'accès aux embarcations
- Récupération systématique des végétaux coupés pour éviter leur dispersion
- Fraisage et scarification des rhizomes afin de ralentir durablement la repousse
- Éco-responsabilité stricte avec l'utilisation exclusive de produits biodégradables et un nettoyage minutieux du matériel utilisé

Un investissement intégralement pris en charge par l'intercommunalité

Pour mener à bien cette opération d'envergure, la Communauté de communes **assure l'intégralité du financement** de la prestation de faucardage, à hauteur de **9 000 €**. Parallèlement, soucieuse d'améliorer les conditions de travail de ses agents de terrain, l'intercommunalité investit **700 €** dans l'acquisition d'une brouette à assistance électrique afin d'alléger la pénibilité du ramassage quotidien. Ce plan d'équipement se déploiera également en 2027 avec l'achat prévu d'une barre de faucardage mécanique adaptable sur un bateau de la BPA.

La collectivité rappelle que si la présence du lagarosiphon est désormais un fait environnemental accepté qui ne peut être totalement éradiqué, ces actions **d'entretien annuel** demeurent indispensables pour concilier **usages de loisirs et préservation de ce site naturel d'exception**.

Note aux rédactions : Des visuels de l'opération mécanique en cours et des herbiers aquatiques sont disponibles sur demande.

Les chiffres clés de la campagne 2026 :

- **50 000 m²** : La surface globale de plan d'eau nettoyée et sécurisée lors de cette intervention (port, baignade et mise à l'eau).
- **2,20 mètres** : La profondeur maximale jusqu'à laquelle le faucardage mécanique est exécuté.
- **1 à 1,5 mètre** : La profondeur actuelle des herbiers dans les zones encore navigables, placées sous haute surveillance.
- **9 700 €** : L'enveloppe budgétaire totale investie par la Communauté de communes pour la prestation technique et le matériel de terrain en 2026.